Nations Unies S/2001/1110



Conseil de sécurité

Distr. générale 26 novembre 2001 Français Original: anglais

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en date du 15 novembre 2001 (S/2001/1079), et réaffirmant sa résolution 1308 (2000) du 17 juillet 2000,

- 1. *Demande* aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;
- 2. Décide de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 mai 2002;
- 3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).

01-66100 (F) 271101 271101